



Pour toute correspondance :
Pôle Stratégie et Développement Territorial
Direction Transports & Mobilités
27 rue Dom Pedro
50100 Cherbourg-en-Cotentin
Mathieu PHILIPPOT
Tél. 02.50.79.17.53
transports@lecotentin.fr

Réf n° PSDT/DTM/MP/DP/L/2020/364

Objet : report de la préfiguration d'un service de transport à la demande dynamique pour Cherbourg-en-Cotentin et les communes limitrophes.

Cherbourg-en-Cotentin, le 25 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'élaboration du son Plan de déplacements, l'agglomération Le Cotentin a lancé plusieurs expérimentations au cours de l'année 2019. Parmi les dispositifs innovants, un système de transport à la demande a été testé au cours du 2ème semestre, permettant de relier les communes du pôle de La Saire à la commune déléguée de Tourlaville.

Ce service novateur a été fortement plébiscité. En 6 mois, 629 personnes se sont inscrites et plus de 5000 trajets ont été réalisés. Le taux de satisfaction constaté sur l'application est de 4,7/5. Cette bonne perception du service s'est confirmée lors des trois réunions publiques organisées par l'agglomération en juin, septembre et janvier, et pour lesquelles de nombreux habitants du territoire se sont mobilisés. Pour l'agglomération, cette expérimentation constitue une étape importante dans la définition de sa future offre de mobilité, dans une logique d'innovation, de co-construction et d'efficience au service des habitants.

Fort du succès de cette expérimentation sur le territoire du pôle de La Saire, la direction Transports & Mobilité a préparé un projet d'élargissement du système de transport à la demande à l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin et des communes limitrophes. Le financement de ce projet préfigurateur, avant le déploiement d'un transport à la demande pour l'ensemble du Cotentin, reposait sur l'optimisation et la suppression de services du réseau Zéphyr à Cherbourg-en-Cotentin. En effet, le coût de ce bassin de transport à la demande avec 3 véhicules dédiés était estimé à 435 000€.

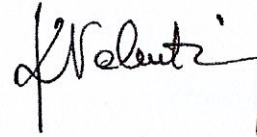
Ce projet, présenté début février aux maires des communes concernées, devait être lancé au 1^{er} juillet 2020. La crise sanitaire que nous connaissons depuis mars nous a contraints, malheureusement, à reporter à 2021 le déploiement de cette nouvelle solution de mobilité.

Je sais les attentes soulevées par l'expérimentation et les besoins de mobilité de nos habitants, particulièrement dans nos espaces ruraux et périurbains où les lignes régulières n'apportent pas de solutions suffisamment pertinentes.

C'est pourquoi l'agglomération aura l'opportunité dans les prochains mois de définir sa future offre de mobilité dans le cadre du choix de son délégataire de transports publics. Cette nouvelle délégation de 7 ans, à compter du 1^{er} juillet 2021, verra se concrétiser un réseau Cotentin unique, ambition fondamentale que nous portons pour notre territoire. Dans cette nouvelle étape que l'agglomération s'apprête à franchir, la question du financement de nos projets, et plus particulièrement la décision d'étendre l'application du versement mobilité à l'ensemble des communes de l'agglomération, devra nécessairement et préalablement être posée.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma sincère considération.

Le Président,



Jean-Louis VALENTIN

